

DE GAULLE, LA NATION ET L'EUROPE

**Deux approches de la légitimité, du leadership
et de la géopolitique mondiale**



Irnerio Seminatore

PREFACE

OTTO D'HABSBOURG – LORRAINE

IRNERIO SEMINATORE

**DE GAULLE, LA NATION
ET L'EUROPE**

PREFACE

**ARCHIDUC
OTTO D'HABSBURG - LORRAINE**

PREFACE

Celui qui a eu l'occasion de vivre notre Deuxième Guerre Mondiale, les événements de celle-ci et les conséquences fatales de Yalta, comprend ce que l'on peut appeler le « miracle français ». Le pays avait perdu la guerre pour une raison qu'on a trop peu discutée. La France avait été saignée à blanc par la Première Guerre Mondiale et avait donc perdu ses réserves humaines et politiques. C'est pour cela qu'après la première phase de la seconde guerre, elle a perdu en 1940 de nombreuses batailles. Il eut été dans la logique normale qu'elle perdit sa confiance et avec elle les Européens. C'était une personne, le Général de Gaulle qui, dans les journées tragiques de Bordeaux, avait trouvé les paroles nécessaires pour le redressement qui devait encourager les amis et surprendre les ennemis.

Même aujourd'hui, beaucoup de personnes ne comprennent pas encore la signification véritable de cet événement. De Gaulle avait dit qu'il avait une certaine idée de la France, qui était d'ailleurs une idée de l'Europe. C'est lui qui a redonné l'espoir, qui a rétabli le sens de l'avenir et qui a replacé la France sur la carte des grandes nations européennes.

Bien entendu, il y a eu quelques revers sur ce chemin. Mais c'est lui qui a permis d'obtenir ce qu'on peut appeler « le miracle français ». Le pays pratiquement battu s'est redressé au milieu de la défaite à l'appel d'un lorrain – ce qui est significatif – et est reparti sur la voie de la grandeur de la France et avec elle de celle de l'Europe.

Le Général de Gaulle, en bon lorrain, était très européen. Il comprenait ce que l'Europe peut donner à la France et ce que la France donnera à l'Europe. Il est grand temps que l'on repense les mystères des victoires de la France à l'appel de de Gaulle, et cette tâche nous mènera à la vraie Europe de demain.

Pour ceux qui connaissent et qui suivent cette évolution historique, il est regrettable que certains Européens ne comprennent pas encore ce qui s'est passé. C'est pour cela qu'il est heureux que ce livre se place au départ de notre avenir, d'une France en collaboration avec une Europe européenne, sous le signe de la croix de Lorraine.

**Archiduc
Otto d'Habsbourg – Lorraine
Président d'Honneur
Union Paneuropéenne Internationale**

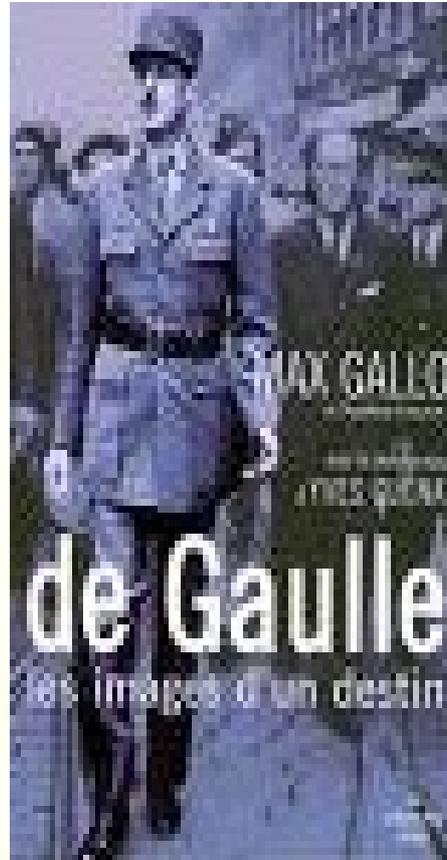
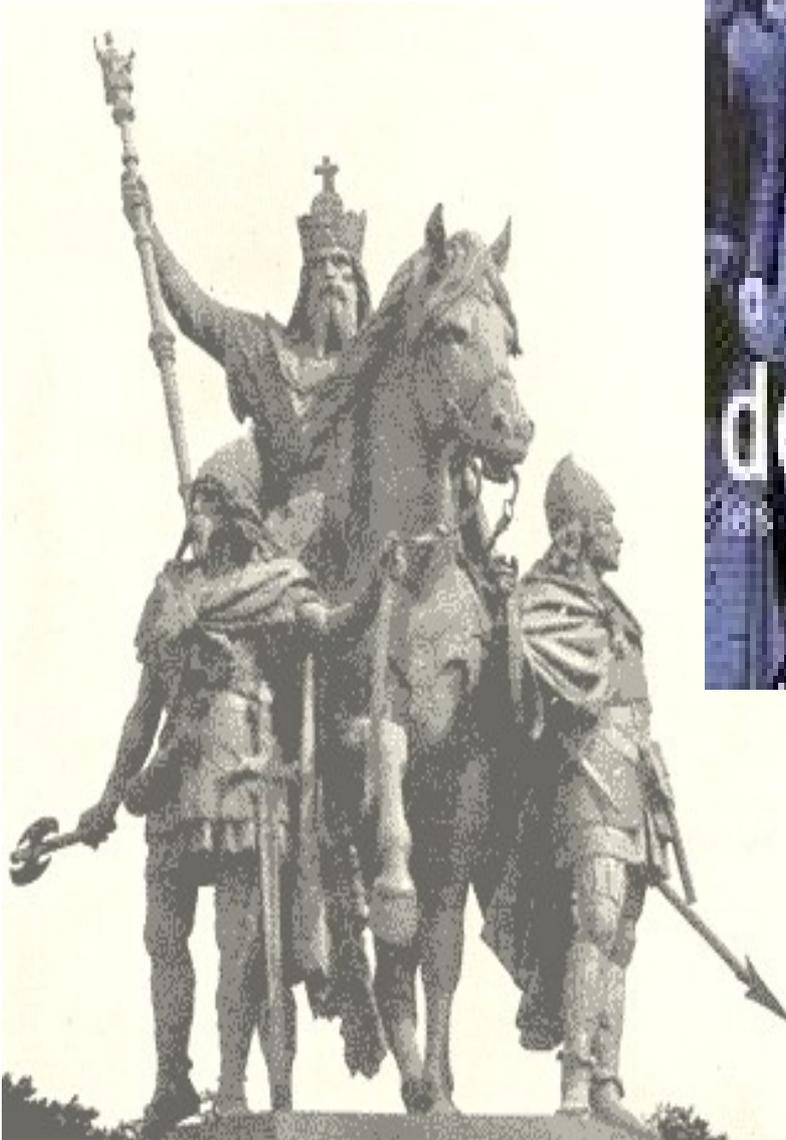
Pöcking (D), 8 septembre 2008

SOMMAIRE

De Gaulle et l'existence des nations.....	4
Le concept gaullien de "Nation".....	8
La Nation, le pouvoir et l'Europe.....	9
Charles de Gaulle, serviteur de l'Histoire.....	11
De Gaulle et les Intellectuels.....	11
De Gaulle, l'armistice et la Seconde Guerre Mondiale.....	13
De Gaulle et "l'Europe des Six" pour une révision stratégique et institutionnelle.....	15
" L'Europe des Patries", l'Europe du "Traité de Rome" et le "Plan Fouchet".....	18
Renan et la "Réforme intellectuelle et morale".....	21
La Légitimité.....	22
Démocratie et « Hommes d'Etat ».....	24
La Nation et l'Europe.....	26
De Gaulle, l'évènement et les chocs de l'Histoire.....	28
Le dilemme entre intégration et confédération.....	29
La nation, les symboles, l'Europe.....	30
Patrie, Patriotisme et Nationalisme dans la tradition française et allemande.....	33
Républicanisme, Cosmopolitisme et « Patriotisme Culturel ».....	35
Cosmopolitisme et Fédéralisme.....	38
Le sort des États-Nations dans l'Union Européenne et dans le système international du XXI ème siècle.....	39
Situation générale des États-Nations de l'Europe Occidentale en 1945.....	39
Jean Monnet et la « stratégie de substitution ».....	44
Modèle bureaucratique et indépendance nationale.....	48

France et Angleterre, analogies historiques et ambiguïtés politiques.....	49
Le Général, la Nation et l'Europe.....	50
Nationalisme, universalisme et bipolarité.....	51
La France, les « Grands » et la dissuasion.....	52
La France et « l'Europe des Six » : David et Goliath.....	53
« L'Europe Européenne » ou « l'Europe des Patries » ?.....	54
La survie des Etats Nations et le sort de l'Union Européenne. Sursaut ou repli ?.....	57
Une seule Europe pour deux stratégies; Antinomies diplomatiques et politiques entre perspective européenne et réalité atlantique.....	61
« Un seul lit pour deux rêves? ».....	63
De Gaulle et la critique de la grandeur.....	65
La grandeur, la légitimité et la grâce.....	68
Conclusions, Etre Carolingiens aujourd'hui! (ou gaullistes européens).....	72

DE GAULLE ET L'EXISTENCE DES NATIONS



La pensée et l'action de Charles de Gaulle plongent leurs racines dans l'existence des nations, dans leur réalité incontestable, dans leur historicité.

Dans le premier essai des «Mémoires d'Espoir» (1952-1962), et dès les premières phrases, le Général enchaîne ainsi sa réflexion:

« la France vient de la nuit des temps. Elle vit. La voix des siècles l'appelle. Elle reste elle-même dans le devenir des temps ».

Ainsi, le temps, les siècles, l'histoire ne modifient en rien l'être ou la personne nationale dont le caractère est constant, car, dit-il *« les Français de toute époque dépendent de leurs pères et se sentent engagés pour leurs descendants ».*

Un pacte de générations lie un peuple à son épopée et à ses mythes et unit l'esprit de résistance ou de combat de ses chefs, Vercingétorix, Clovis ou Napoléon au sens de leur mission, surtout dans les moments les plus graves, ceux du danger et de la guerre.

Ces moments mettent en périls les opinions, les valeurs, les normes, les sentiments, les convictions, les symboles qui se fondent entre eux en une communion et en un sort commun, le destin d'une nation, l'image intemporelle d'une "patrie éternelle" qui, dans le cas de la France, est *« une argile faite de douleurs », « une terre qui boit notre sang et ensevelit nos morts ».*

Sachant surmonter la dialectique funeste et au même temps glorieuse de divisions et de rassemblements, le génie d'un peuple, chargé d'un vouloir et d'une ambition qui ne demandent qu'à se transformer en mythe, vit dans l'histoire et reste lui-même dans le devenir du temps.

Ce génie nourrit la conscience nationale et peut se commuer en une force d'action

irrésistible, suscitant une mobilisation et un sursaut salvateur dans l'abîme des conjonctures désastreuses de l'Histoire.

Pourrait-il en être autrement lorsque les racines d'un peuple sont reculées, par l'interprétation ou l'imaginaire, dans un passé ancien et se confondent avec lui?

Les siècles et le passé, avec leurs épreuves, forgent solidement la nation, qui est, pour de Gaulle, la fusion identitaire d'un peuple et d'un Etat, un héritage symbolique qui transcende la tribu primitive. C'est la nation et guère un régime politique qui est à la base de tous les pouvoirs.

Cependant et au point de vue analytique, le mot de nation est historiquement récent.

Dans l'évocation des anciens, comme le rappelle *Raymond Polin* dans les *Annales de philosophie Politique (N°8-1969)*, les «païens» étaient désignés comme «nations» par opposition aux chrétiens et ces derniers constituaient une communauté de foi, de croyance et de religion, bref un peuple universel.

L'idée de chrétienté ignorait l'idée de nation et les Anciens ne traitaient que des cités politiques ou des Villes-États.

Machiavel, quant à lui, oppose barbares et italiens, qui représentent « l'universitas des hommes d'Italie », dont le mythe unitaire avait besoin d'être inspiré par les souvenirs et la grandeur de Rome.

A l'opposé, la nation française est telle, en vertu de l'empire qu'exerce sur ses sujets le roi de France.

A l'époque de Grotius, l'idée du droit, relevant du « *jus belli ac pacis* » repose sur le « *jus gentium* », le droit des gens, constitué par une universalité indistincte, à l'opposé du droit international, constitué par des corps politiques singuliers et naissants.

Le « *corpus politicum* » de Pufendorf est encore l'expression de familles ou de pays, pas de nations, dont parle également Hobbes, à propos des relations d'amitié ou d'inimitié entre Anglais, Écossais ou Allemands.

En termes de langage juridique et donc indirectement sociétal, le néologisme « international », comme relation entre corps politiques constitués, apparaît en 1789 dans l'ouvrage de Jeremy Bentham: « An introduction to the Principals of Morals and Legislation ».

Bentham entendait établir une distinction entre « droit interne », présidant à la régulation des rapports entre les individus et « jurisprudence internationale », ayant pour but de réguler « les affaire mutuelles entre souverains en tant que tels ».

L'émergence du concept de « nation » est marquée par le tournant des Traités de Münster et d'Osnabrück qui consacrent en 1648, grâce à Thomas Hobbes, le passage de la « *Republica Christiana* » à « l'état de nature ».

La scène dans laquelle apparaîtront dorénavant des « Etats souverains » potentiellement en guerre les uns contre les autres, est désormais celle d'une fiction ingouvernable, armée et féroce.

La trinité « d'Etats », de « souverains », et de « guerre », acquérera un statut paradigmatique aux XIXème et XXème siècles dans la discipline des relations inter-étatiques sous la forme d'une

théorisation de l'anarchie, de l'absence d'autorité centrale, de l'exigence d'une « Balance of Power », de la politique de chacun pour soi et de celle d'alliances militaires réversibles.

LE CONCEPT GAULLIEN DE « NATION »

Le concept de « nation » auquel se réfère de Gaulle, est une réalité historique à base naturelle, à laquelle il attribue une personnalité affective, mythique et mystique et lui prête un « verbe », capable de modifier l'équilibre des forces dans les situations les plus périlleuses.

Cette personnalité ne pouvait pas naître dans l'antiquité car les institutions étatiques ou impériales étaient extérieures à la vie des peuples et « l'esprit d'une nation » évoqué par Montesquieu, avait besoin de revêtir le caractère personnel de l'autorité.

Sans ce caractère personnel, le pouvoir demeurerait une institution abstraite.

En effet, un homme ne pourrait pas être homme et citoyen, s'il ne pouvait pas se référer à des goûts et à des moeurs, et donc à un « génie », scellé par un caractère national et par un pouvoir permanent.

La personnalisation de l'autorité est donc le sceau par lequel se forge une identité, une volonté, un consentement et une conscience populaire et, plus loin, un régime politique.

L'assimilation et la confusion « des lois et de la liberté » (Rousseau) est le moment par lequel la maturité d'un peuple s'identifie à l'historicité d'une nation.

Plus tard, la force transcendante de « l'amour d'une patrie » sera ressentie comme un sentiment existentiel, lorsque les solidarités entre les hommes se reconnaîtront dans une même

culture.

Cette solidarité porte en elle-même un élément de cohésion par rapport aux ensembles multi-culturels et multi-nationaux, empreints de ferments de dispersion comme les Empires ou les Fédérations, tels, à titre d'exemple, le Saint Empire Romain Germanique ou l'Empire Austro-Hongrois.

LA NATION, LE POUVOIR ET L'EUROPE

"Quid" donc de l'Europe, cet ensemble plurinational et supranational, non organique et sans allégeance naturelle, sans attaches allégoriques, sentimentales ou affectives, réduit à la médiocrité d'un marché?

Quid de cette fille sans amour, avec laquelle instaurer un dialogue passionnée et vivant, qui demeure un ensemble dépourvu de l'autorité d'un chef, ou encore d'une autorité personnalisée et unique?

Autorité personnalisée et unique, car le pouvoir suprême ne se partage point et à aucun moment.

Le pouvoir est, en son essence et par sa nature, une responsabilité existentielle qu'exige « une tête et un Chef en charge de l'essentiel », (Ch. de Gaulle) contraint à des choix dramatiques par le défi de "décider du risque extrême en situation extrême". (Carl Schmitt)

Il va sans dire que cette conception du « Chef » a besoin pour exister de l'épreuve récurrente des catastrophes.

Quoi de plus surprenant si l'Europe pour s'affermir et se refonder n'avait-elle même pas besoin d'une grande épreuve, d'un retour du "Hard" de l'Histoire ?

Que serait-il du primat de la politique extérieure, si non du renvoi au destin de l'univers des hommes, se remettant lui-même au destin des personnes nationales, à leurs rivalités et à leurs drames, toujours en éveil ?

Pour celui qui en porte la charge, le pouvoir est ainsi, conjointement, une mission et une croix et demande en tant que tel, à être obéi et vénéré.

L'idée que l'Europe se compose d'une dualité, d'Etats et de citoyens, a-t-elle la même portée que celle qui oppose et qui fonde en unité, l'Etat national et le peuple - nation en situation de danger ?

CHARLES DE GAULLE, SERVITEUR DE L'HISTOIRE

Charles de Gaulle se savait le serviteur d'une histoire et le porteur d'une mission qui le dépassaient et qu'il faisait remonter à un mythe d'origine, Vercingétorix ou Clovis, incarnation le premier, de l'esprit de résistance et de turbulence et le deuxième, de l'esprit de rassemblement et d'unité.

Il dompta sa passion par la discipline, de la vie d'abord, de la pensée ensuite et de l'action en toutes circonstances.

La lucidité et l'orgueil, dont il tirait sa force, l'ont conduit à la marge de son institution d'élection, l'armée, et de l'univers politique de son pays, dominé par le régime des partis, qu'il détestait en profondeur, comme le dernier et médiocre avatar de "l'infirmité gauloise" déjà relevée par César.

La tragédie et la débâcle de la « drôle de guerre » ont révélé de Gaulle à son peuple et le choc d'un conflit mondial l'a élevé au-dessus des adversités sanglantes, vécues par les grandes nations coalisées dans une conjoncture de confrontation radicale et totale.

DE GAULLE ET LES INTELLECTUELS

Vis à vis des intellectuels, de Gaulle a opposé l'éthique wéberienne de l'action, lourde de responsabilités, à la logique d'une connaissance de la vérité visant une compréhension dégagée de l'action, qui avait plongé une partie de l'intelligentsia de Vichy, en spectatrice de la défaite, dans l'indifférence et dans l'apathie, et plus tard, dans la soumission aux sirènes illusoire des totalitarismes triomphants.

Cette opposition est d'autant plus vraie que les moyens de l'action sont manichéens, parce que l'action elle-même est manichéenne et comme telle tranchante, surtout en temps de crise.

L'éthique de la conviction en revanche, pondère et spéculé sur les arguments de la raison critique et sur les formes les plus exacerbées et idéologisées de la déraison.

Elle est perpétuellement à la recherche d'une vérité introuvable, souvent enveloppée de préjugés, sans saisir que la vérité est philosophiquement un engagement et historiquement un diktat de l'épée.

Ceci est d'autant plus frappant lorsque la vérité n'est plus fondée sur une religion transcendante et donc sur une dogmatique liée à une essence éternelle.

Quant à la doctrine de la liberté, elle s'enracine pour de Gaulle, dans la nation, de la même façon qu'elle se logeait chez Machiavel dans l'âme des peuples moraux, vigoureux et forts, capables de mourir en son nom et de combattre pour sa grandeur.

La garantie de la liberté publique et de la liberté de l'esprit, reposaient donc, dans les convictions du Général, sur la force de l'Etat et sur la volonté de la nation, et quant aux institutions politiques, sur leur capacité de concilier d'une part la liberté et le progrès et de l'autre la démocratie et la stabilité.

DE GAULLE, L'ARMISTICE ET LA SECONDE GUERRE MONDIALE



Quant à la conjoncture de la deuxième guerre mondiale mais aussi de l'après-guerre, la supériorité intellectuelle de De Gaulle fut d'ordre géopolitique et stratégique et lui fit comprendre, à partir de Munich et lors de la « drôle de guerre », que le conflit serait mondial et que personne ne pourrait être à l'abri d'une sécurité, politiquement et militairement introuvables. En effet, il n'admettait pas qu'il puisse y avoir une décision d'armistice défaitiste, insularisant la France dans la démission et lui faisant perdre son honneur, sans la protéger pour autant des affrontements et des destructions futures.

Ce fut à chaque moment cette vision pessimiste du monde et cette géopolitique du devenir et des affrontements inévitables et cycliques du monde, qui le rendit supérieur et lucide, sur les événements à venir et sur les grandes décisions à prendre.

Armé de ces convictions historiques et militaires, De Gaulle, grand existentialiste de la nation et de la légitimité, plaçait la France au coeur d'un héritage spirituel où le peuple porte la marque de la turbulence inscrite dans ses gènes, depuis ses origines gauloises et où l'Etat, monarchique ou républicain, protège ses enfants des aléas de l'Histoire, soient-elles des révolutions et des tumultes intérieurs, ou plus cruellement, des invasions étrangères.

De la dialectique entre ses deux pulsions, d'ordre, porteur de gloire et de division, source de malheurs, surgit la nation, qui demeure dans le temps et survit aux idéologies, toujours mortelles.

De Gaulle, après avoir défendu dans les entre-deux guerres des thèses et des théories militaires anti-conformistes, sur l'armée de métier et sur la conception moderne d'une guerre offensive, et après la défaite suivie de la signature de l'armistice,

se pense désormais, depuis juin 1940, comme l'incarnation de la France, en opposition au Maréchal Pétain.

Shakespearien, il se sent le sauveur de l'honneur du pays en guerre et, après le drame algérien, se voudra fondateur des institutions d'une république au « constitutionalisme rationalisé ». Avant d'en assumer la présidence, il devra surmonter une conjoncture d'instabilité ministérielle prolongée à Paris et une crise politique et militaire profonde à Alger. Ainsi, sans son leg politique, de Gaulle injectera, comme toujours, de l'extraordinaire dans l'ordinaire et s'inscrira comme l'auteur du choc que représente le changement brutal d'un régime politique qu'en 1958, tranche avec la culture républicaine des troisième et quatrième Républiques.

DE GAULLE ET « L'EUROPE DES SIX » POUR UNE RÉVISION STRATÉGIQUE ET INSTITUTIONNELLE

A partir de 1961, s'ouvre une page nouvelle en politique étrangère et européenne, marquée par la mise en oeuvre du deuxième volet du marché commun, la politique agricole commune. Cette politique avait été accueillie avec beaucoup de réticences par les intérêts américains, auxquels était singulièrement proche Jean Monnet. Ces intérêts craignaient, du fait de la préférence communautaire, l'instauration d'un protectionnisme européen, selon le slogan de « l'Europe forteresse », surgi plus tard et martelé tout au long d'une décennie de manière particulièrement efficace.

A cette époque, en 1961, trois ans seulement après la création des institutions européennes, il fallait en respecter la structure institutionnelle. Il fallait non seulement

imposer par une volonté forte, une véritable politique agricole commune, mais donner au processus d'intégration une substance historique, lui ouvrir les horizons d'une perspective politique, fondée sur la réconciliation effective entre la France et l'Allemagne.

Cela se passa en dehors du Traité de Rome par le « Traité de l'Elysée »(1963) et marqua l'émergence d'un axe de direction ou d'une entente, nécessaires à imprimer une ligne de marche respectée aux travaux des « Six ».

S'agissant de donner exécution aux dispositions du « Traité de Rome » ou de prendre position en matière de relations Est-Ouest ou de politique euro-atlantique et mondiale, le rôle du Général de Gaulle fut décisif.

Est-il, dès lors excessif de présenter ce rôle comme celui de l'inspirateur d'une géopolitique et d'une stratégie générale européennes, inexistantes ? Grand, car capable de lucidité et d'intuition, dans l'anticipation et dans la prise de décision.

Une « révision » de l'agiographie officielle des institutions européenne s'impose !

Elle ne peut escamoter la fonction réaliste jouée par le Général vis-à-vis de la « maison commune », jugée « apatride » et à l'esprit désarmé.

"Grand Connétable" et « Prince-Président », il oppose à des structures à vocation supranationales, sans autre héritages spirituels qu'un idéal déraciné de la réalité et bâti sur une dépolitisation intégrale, la conception politique et stratégique

d'une « Europe des Patries », plus appropriée à un monde perpétuellement conflictuel. Celle-ci fut immédiatement rejetée par les idéologues de la supranationalité, par la masse des « sceptiques crédules » et autres adversaires acharnés.

« L'EUROPE DES PATRIES », L'EUROPE DU « TRAITÉ DE ROME » ET LE « PLAN FOUCHET »



L' « Europe des Patries », en elles-mêmes éternelles et intemporelles, est à l'opposée de l'Europe des « opinions », par leur nature éphémères et de celle des « idéologies », conjoncturelles et mortelles, ou encore de l'Europe de l'intégration, en quête de "citoyens" et de « société civile », la société des intérêts corporatifs qui s'opposent à l'intérêt général.

En effet, l'acte fondateur capital des institutions européennes, incapables de naviguer dans les eaux profondes de la politique mondiale sans un leadership partagé, fut la signature du « Traité d'amitié et de coopération » ou « Traité de l'Elysée » du 22 Janvier 1963, entre de Gaulle et Adenauer, après le point de départ de 1957. Acte historique, sans lequel l'Union Européenne aurait peiné à exister et le processus d'intégration à se poursuivre.

Le « Traité » mettait un terme à un siècle d'hostilités entre les deux principales puissances du continent, la France et l'Allemagne, et instaurait la pratique d'une négociation directe à l'intérieur de la logique communautaire, permettant de surmonter les difficultés ou de les prévenir.

Ce « Traité » préfigurait en fait l'idée d'un bloc continental solidaire, à direction franco-allemande, émancipé des jeux d'influence anglo-saxons.

Les Etats-Unis essayèrent d'enlever à ce Traité toute signification prospective et favorisèrent, sous les auspices de Jean Monnet, demeuré fidèle à ses allégeances atlantiques, une ratification amoindrie devant le Bundestag, au moyen d'une déclaration destinée à en réduire l'importance et la portée.

Ainsi, un des principaux artisans de l'intégration, l'incolore Jean Monnet, s'opposa paradoxalement à l'acte politique et historique fondamental de l'Europe de l'après-guerre, portant la signature de de Gaulle et d'Adenauer.

Ce « Traité », inter-étatique et bilatéral, aurait conduit tout droit à Maastricht, à la monnaie unique et à la mise en chantier d'une PESC/PESD efficace et crédible.

Ainsi la vieille dichotomie entre processus d'intégration et politique inter-gouvernementale perdure encore aujourd'hui, porteuse d'ambigüités évidentes et d'équivoques non-dissipées.

Or, si le rêve intégrationniste et fédéral fut bloqué par de Gaulle, le processus de « coopération organisée d'Etats », devant « aboutir à une Confédération puissante » (Plan Fouchet 1962), fut refusé par les partenaires européens, sous la pression des Etats-Unis, demeurés les arbitres du jeu européen.

Le principe supranational ne pouvait fonctionner que sur la base d'ajustements classiques et d'équilibres de puissance inavoués et fut mis en veilleuse jusque dans les années 1990, quand l'effondrement du système de l'Est et la réunification allemande, imposèrent la relance d'un projet d'Union politique.

Les élargissements successifs, sans approfondissements institutionnels préalables, comportèrent des obligations, qui devaient être remises en cause par des référendum négatifs.

Ainsi, les facteurs de dissension et de désordre internes, devaient prévaloir sur une logique unitaire, amoindrie par l'absence d'une volonté politique forte et par celle,

plus préoccupante, de la recherche d'une finalité, justifiant pour l'avenir tout projet d'Union.

RENAN ET LA « RÉFORME INTELLECTUELLE ET MORALE »

Manquaient désormais à l'appel les contraintes des relations extérieures, celles virtuellement mortelles de la bipolarité, pouvant imprimer aux Etats nationaux l'exigence de s'unir pour survivre. Devenaient également introuvables les grandes réflexions sur l'Histoire, justifiant l'émergence d'un Renan, qui invoque pour l'Europe d'aujourd'hui, une « Réforme intellectuelle et morale » à la hauteur de la tâche. Une réforme qui éloigne les européens de « l'antique instinct de la tribu » et de la défaillance morale des formes extrêmes d'instabilité et d'individualisme destructeurs, face au monde extérieur, où les événements les plus dramatiques, continuent de scander de leurs rythmes, l'affirmation, la décadence et la ruine des Hégémonies et des Empires.

Ainsi, inscrire l'histoire de l'Europe dans celle de la mondialisation signifie, non pas sous-estimer l'économie et l'échange, mais repenser en priorité les peuples et les Etats, seuls acteurs de la vie historique, seuls porteurs d'épopées et de mythes, seuls doués d'ancêtres, de mémoires et de luttes impérissables, venant du fonds des âges. Or, racontée par la raison, l'histoire de l'Europe communautaire apparaît comme une réussite. Abordée par le coeur, elle est une attente trahie, un désenchantement criant, un chantier inanimé et en crise. La cause en est que les nouvelles valeurs n'arrivent pas à s'affermir ou, plus simplement, elles n'arrivent pas à effacer les valeurs d'hier, les valeurs héritées.

LA LÉGITIMITÉ



La première de ces valeurs est la légitimité, « un appel venu du fond de l'Histoire ».

Comment les institutions européennes pourraient-elles rivaliser avec la légitimité des nations, des traditions et des terroirs et se faire fortes de la confiance acquise depuis des temps immémoriaux?

Le 16 Juillet 1969, après avoir quitté l'Elysée et recevant à Colombey-les-deux-Eglises, Pierre Messmer, qui avait été, dans la guerre et dans la résistance avec le Général de Gaulle, le prend ainsi à témoin et à parti: « En France la légitimité du pouvoir naît des victoires remportées par les armes dans la défense de la patrie: Clovis, Charlemagne, la révolution et l'Empire. La IIIème République est née dans la défense nationale. Elle est morte de la défaite de 1940... »

« En cas de grande crise nationale, pour des causes intérieures ou extérieures, c'est vers la légitimité que le peuple se tourne naturellement. Il ne faut pas la laisser mourir... »

Par ailleurs, si la ligne de démarcation entre la légalité et la légitimité est parfois incertaine, ceux qui, comme de Gaulle, contestaient la légitimité du gouvernement de Vichy, issu des délibérations de l'Assemblée nationale du 10 Juillet 1940, reconnaissaient que le nouveau gouvernement, formé à Bordeaux le 16 Juillet 1940, l'avait été selon des procédures normales, mais n'avait pas reçu la consécration parlementaire, prévue par le droit positif et imposée par la loi.

Ce gouvernement apparut ainsi comme doublement illégitime, d'une part parce

qu'il n'était pas légal aux yeux de la loi et, d'autre part, parce qu'il ne correspondait pas à une volonté générale, authentiquement exprimée et contraire aux traditions nationales en politique intérieure et en politique étrangère.

Vers quelle légitimité pourraient-ils se tourner les Européens avec des institutions faibles, sans traditions établies, sans « armes propres », sans chefs désignés ou rebelles, prenant à leur risque le drapeau du renouveau ou du rassemblement qu'exige un lien vital entre la « décision » et le « risque », la « décision » et le « verbe », « la chose politique » et « la chose littéraire »? Quelle option pourraient-ils retenir entre la prééminence de l'esprit et la puissance de la volonté et de l'épée ?

La puissance de l'esprit, comme fonction première de la pensée, prime sur la fonction de communication, privilégiée par la Commission, et desséchée de tout contenu historique et culturel, car la première prend à contre-sens les vérités acquises et les abus de langage, ceux notamment de légalités en vigueur et de techniques acquises, et la deuxième fétichise entièrement la rationalité instrumentale.

DÉMOCRATIE ET « HOMMES D'ETAT »

Dans quelle mesure et dans quel sens pouvait-il y avoir incompatibilité d'humeur entre de Gaulle et la démocratie?

La démocratie n'est que l'un des régimes politiques que l'Histoire a connu, mais pas le seul. En raison de la théorie des cycles et de la crainte de dégénérescence et de confiscation du pouvoir, la démocratie, par sa nature égalitariste, n'aime pas l'oligarchie, l'autocratie, la monarchie, ou le régime d'un seul.

Dans ce dernier cas, on le soupçonne de vouloir se commuer en dictateur ou encore en tyran. La démocratie n'aime pas les grands hommes. Elle exalte plutôt la médiocratie, à condition qu'elle soit bien répartie.

La démocratie de masse comme celle d'opinion dévalorisent l'amour propre, l'orgueil, l'ambition, le risque et toutes les passions humaines qui, selon certains, se substitueraient aux intérêts généraux de la masse.

En temps de régimes républicains, de Gaulle choisit la démocratie, sans en épouser les formes délétères, celles de l'instabilité et des gouvernements changeants, expressions de passions querelleuses et de divisions.

Il se plia donc à l'adhésion populaire en son aspect naturel, la légitimité, et en accepta l'aspect instrumental, le suffrage référendaire, tenu comme bonapartiste. Le suffrage universel n'est rien d'autre, à ses yeux, que le « quitus » accordé par le peuple à son Chef.

Ainsi, sa philosophie de l'Histoire le poussait à distinguer entre le « naturel », doué de substance, de permanence et de durée, et « l'artificiel », artefact éphémère et volatile, des sentiments et des adhésions politiques. A la première catégorie, appartenaient les nations, à la deuxième les constructions transitoires et, à titre d'exemple, l'Union Soviétique, la RDA, les institutions européennes.

Compte-tenu de la scène internationale, mi-sociale et mi-asociale, « l'épreuve » reste la loi fondamentale d'une nation, celle de la survie ou de la solidarité ultime,

ainsi que celle de la victoire ou des défaites. Celle surtout de la réflexion historique, qui tient pour des enseignements d'ordre général, les leçons dictées par l'alternance cyclique des catastrophes et des redressements.

LA NATION ET L'EUROPE

Aux fuites en avant supranationales, de Gaulle oppose le réalisme historique et c'est dans cet esprit qu'il propose, en 1961 et 1962, avec le « Plan Fouchet », une « Union des Etats Européens », à « réaliser et pratiquer dans le domaine politique, qui est d'abord celui de la défense, une organisation alliée, certes, au Nouveau Monde, mais qui soit proprement la leur, avec ses objectifs, ses moyens et ses obligations ».

Autrement dit « une Europe qui existe par elle-même et pour elle-même ».

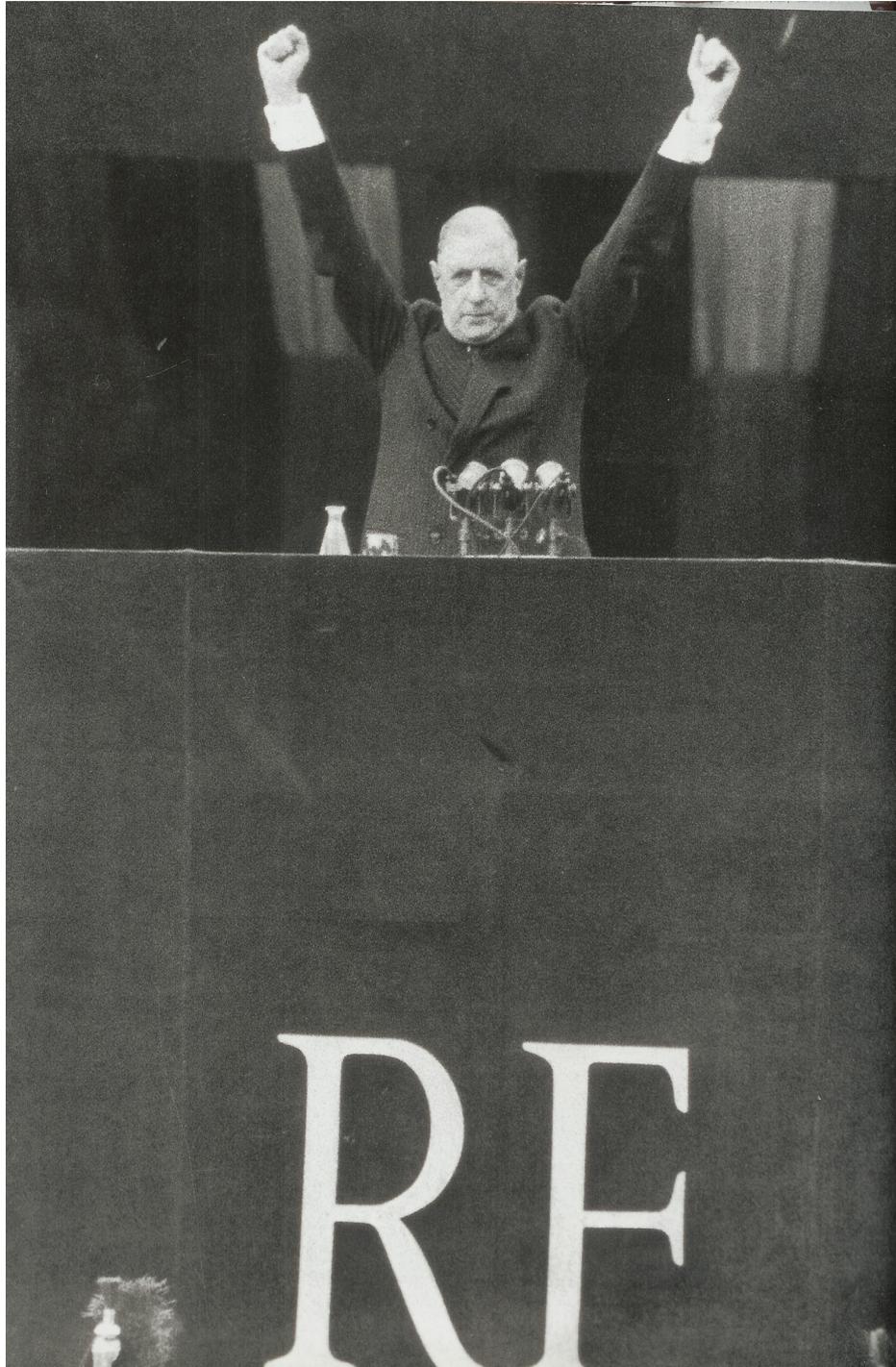
Or, la « Nation » en Europe n'est plus aujourd'hui la solution à tous les problèmes, mais demeure « le problème » d'une Europe et d'une Union, qui n'existe pas encore politiquement « par elle-même et pour elle-même ».

A preuve, la légitimité des institutions européennes ne procède pas des peuples mais des opinions et celles-ci relèvent davantage des intérêts particuliers que d'un « intérêt général » difficile à cerner. Cette légitimité serait entachée, pour certains, d'un « complot élitiste » et d'un « déficit démocratique » et ces critiques constituent les « mots d'ordre » récurrents du populisme et de clientélismes multiples. Au plan géopolitique, de Gaulle avait à choisir entre deux géographies de la France, la France continentale, dressant ses remparts vers l'Est et la France maritime, ouverte sur les mers, et il adopta, selon les moments, les deux stratégies, européenne dans le premier

cas et mondiale dans le deuxième.

En européen de raison mais pas de coeur, il voyait l'Europe projetée vers le monde, dans sa formulation de « l'Europe européenne », et concevait la scène planétaire appuyée sur une Europe forte et surtout autonome, dans sa stratégie mondiale, une vision dans laquelle la France n'aurait perdu ni son rôle, ni son rang, ni son âme.

DE GAULLE, L'ÉVÉNEMENT ET LES CHOCS DE L'HISTOIRE



Dans une conception réaliste de l'histoire, l'événement était perçu par de Gaulle de manière précoce, préemptive.

De Gaulle, fréquentateur des siècles, prévenait les chocs de l'Histoire, car il était avec elle dans une intimité profonde. Puisqu'il procédait de la nation et de son génie, et, quant à l'Europe, de la perspective de la guerre imminente, la conversion tardive et très relative de l'Europe à la politique de défense, représente-t-elle une réhabilitation de la part de l'Union de la conception gaullienne de « l'Europe des Patries », et avec elle une conversion philosophique à la vision pessimiste du devenir, une vision à laquelle résistent difficilement les constructions artificielles?

LE DILEMME ENTRE INTÉGRATION ET CONFÉDÉRATION

Quant à « l'Europe des Six », comme il le dit dans la conférence de presse du 25 Mars 1959, son option allait vers une organisation contractuelle (non intégrationniste) « pour la coopération, la liberté et la paix », qui devançait les exorcismes maximalistes du « Traité de Rome » .

Le dilemme de l'époque est encore là: Communauté intégrée ou Confédération? Europe dépolitisée ou « concert européen » à peine déguisé? Europe fédérale sans fédérateur ou équilibre asymétrique au sein d'une Union nécessaire, mais en dehors d'une unité (actuellement) impossible?

Dans un monde qui demeure aléatoire et périlleux, où le « Soft » représente la supériorité des moyens sur la fin, le « Hard » arrive toujours au galop et de manière

brutale. Face à ce danger il manque, pour y faire face, une idée spirituelle et politique de l'Europe, une idée de « sa nécessité » dans le monde et pour le monde.

Tant que celle-ci n'existera pas, il ne pourra y avoir de légitimité européenne organique et naturelle, ni d'hommes capables de l'incarner. Cette incarnation inopinée d'une Providence et d'une étincelle, provient de la rencontre du Hazard, la circonstance ou la « Fortuna » de Machiavel, et de la « Virtù », le grand caractère et la grande détermination humaine. Elle provient de la forte connexion d'une volonté et d'une ambition. Cependant cette rencontre a besoin, pour faire l'Histoire, d'une génération « morale » de croyants et de lutteurs, qui est politiquement peu visible et philosophiquement peu présente.

Pourra-t-il y avoir un jour en Europe, en cas de danger extrême, un irrésistible mouvement de mobilisation et de rassemblement, en mesure de faire oublier les divisions et les passions, nationales et partisans, et de réunir en un seul faisceau toutes les énergies du continent ? Un mouvement qui puisse permettre de triompher du danger et de fonder une nouvelle unité, plus grande et plus forte? Peut-elle s'appliquer à l'Europe la loi cyclique qui a fait les gloires et les défaites de la France d'antan et de toujours ?

LA NATION, LES SYMBOLES, L'EUROPE

Une nation historique vit dans le temps, par ses symboles et par ses mythes. L'ordre symbolique est l'ordre de l'imaginaire collectif. L'ordre qui, par la poésie, préserve les grands hommes dans l'Histoire. C'est la raison pour laquelle toute révolution abat les monuments et efface les souvenirs.

C'est ainsi que chaque révolution prétend déraciner l'Histoire, de l'esprit et de la mémoire du peuple. C'est pour ne pas faire exister l'Europe, que les deux symboles de l'Union, l'hymne et le drapeau, ont été rayés de la représentation de l'Union par une « contre-révolution » de palais, inacceptable et indigne.

Comment un corps politique peut-il vivre dans les coeurs et dans les âmes, sans la force d'un drapeau, d'une hymne, ou d'autres symboles, en tenant les mythes à l'écart de la passion et la passion à l'écart de la Raison ?

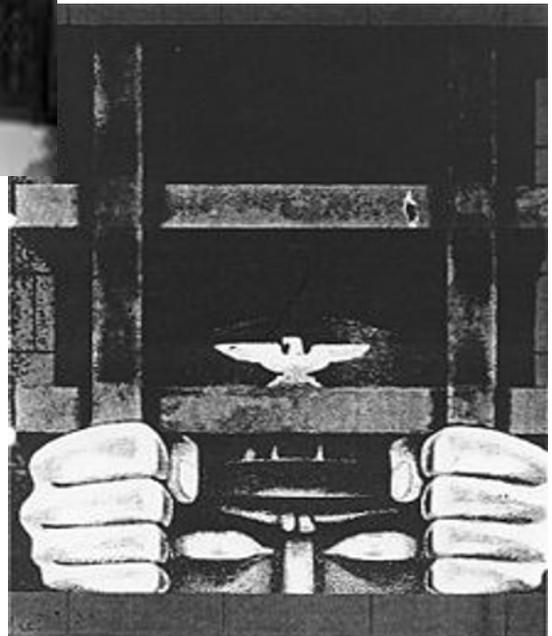
En Histoire, c'est toujours sur un sol symbolique que se décide le sort du monde. La symbolique a son pouvoir mais aussi ses contre-pouvoirs, dans les esprits, comme dans les rues, dans les élans patriotiques comme dans la liesse populaire.

L'étranger ou l'immigré récent, déraciné et sans attaches, n'appartient pas au même ordre symbolique de la nation, ni à la même dimension du souvenir, ou à la même âme collective. Etranger est celui qui n'a pas les mêmes rêves et qui ne peut imaginer l'avenir à partir du même passé, car, il se réclame d'une autre origine, de religion, de langue, de race et de sol.

« Lorsque le patriotisme prit la place de l'amour général – remarqua l' Abbé Barruel dans un texte daté de 1789 visant à condamner le « patriotisme jacobin » - alors il fut permis de mépriser les étrangers et de les offenser. Cette vertu fut appelé patriotisme ». Il s'agissait là d'une réprobation extrême et inévitable des excès de la Révolution. Cependant il n'est pas inexact de rappeler que Rousseau fut le père d'une certaine forme de nationalisme et d'une coïncidence, déjà remarquée par Frédéric Chabod, entre les notions d' Etat, de nation et de patrie. Voltaire répliquera, caustique,

à Rousseau: « Il est triste que souvent, pour être bon patriote, on soit l'ennemi du reste des hommes. »

**PATRIE, PATRIOTISME ET NATIONALISME
DANS LA TRADITION FRANÇAISE ET ALLEMANDE.**



Or l'essentiel de la relation entre « patrie » et « patriotisme » se trouve résumé dans la conception ternaire de Rousseau, renvoyant la « patrie » aux « citoyens » et ceux-ci à « l'éducation publique ». A distance de deux siècles l'Union Européenne se tient à ce legs conceptuel. La « compétence communautaire » en matière d'éducation demeure nationale. Elle est du ressort exclusif des Etats-Membres.

De quoi s'agit-il en effet?

Si, selon la conception rousseauiste la « patrie » n'est pas la terre des ancêtres, ni le pays natal, mais bel et bien le berceau des institutions et des lois, la conséquence est une et rigoureusement implacable.

Il ne peut y avoir de patrie sans citoyens, ni de citoyens sans « éducation publique ».

Or l'éducation publique est le ferment du « caractère national » et ce caractère s'oppose à la citoyenneté commune. C'est dans l'éducation publique que se niche l'esprit nationaliste, le patriotisme exacerbé et le nationalisme.

Dans le droit fil de ces conceptions et dans l'opposition de nation à nation nous retrouverons la genèse et l'évolution des courants de pensée qui eurent une influence considérable sur les générations des patriotes et des nationalistes français du XIXème siècle. Suivant ces conceptions, la Nation suscite la passion, le nationalisme son exaltation et sa suprématie sur les autres et installe le règne de l'hostilité entre les peuples, étrangers entre eux par leurs moeurs, leurs langues, leurs coutumes, leurs traditions, leurs sensibilités et leurs esprits.

De Gaulle était patriote mais non nationaliste et cela en raison de l'éducation reçue et du climat spirituel de la France du XIXème siècle.

Les racines métaphysiques de la pensée politique qui nourrit le jeune de Gaulle étaient marquées par l'ancien culte de la France, par la vénération du pays et par le patriotisme.

RÉPUBLICANISME, COSMOPOLITISME ET « PATRIOTISME CONSTITUTIONNEL »

Le mot de « patrie » est entré dans l'usage du français, venant des « corruptions italiques » autour de la moitié du XVIème siècle, de « l'assimilation de la terre et des morts »; « Patria, pater, terra patrum », alors que la langue anglaise ne connaît qu'un seul mot pour désigner en même temps la patrie et le pays, « country ».

Le même patriotisme est lié au XVIIIème siècle français à l'idée d'un républicanisme d'inspiration romaine. Dès 1681, Bossuet rappelait dans son « Discours sur l'histoire universelle » que « le fond d'un romain, pour ainsi parler, était l'amour de sa liberté et de sa patrie », une définition qui pouvait aisément s'appliquer à De Gaulle, pour qui, ce qui convient aux républiques, n'avait plus sa place dans la tradition monarchique, dans laquelle il avait été élevé et dans laquelle il avait cru en sa jeunesse.

Toute autre naturellement la tradition allemande, où le patriotisme avait été nourrit de cosmopolitisme. Un sentiment inspiré d'une vision romantique de l'humanité, tradition qui fut reprise par les élites intellectuelles allemandes après la défaite du

Troisième Reich et versée dans une conception du « patriotisme constitutionnel » (Habermas) qui influencera profondément les conceptions idéalistes des institutions européennes naissantes.

En effet au XVIIIème siècle, l'Allemagne classique fut cosmopolite. Au XIXème siècle le particularisme des Pays-Bas et la Constitution impériale, apparurent plus favorables au respect et à l'amour de l'humanité et de la liberté civile, que l'unité nationale.

Cette tradition explique aisément pourquoi la profession de foi cosmopolite est à la racine de la conception de l'Europe Supranationale comme « puissance civile ».

Le but en est d'atteindre l'objectif que Fichte a assigné en 1803-1804 au cosmopolitisme, « la liberté humaine et civile pour l'ensemble du genre humain ». Le patriotisme allemand, hier comme aujourd'hui, n'a pas été en opposition avec le cosmopolitisme et l'humanitarisme.

Ainsi cette retrospective historique sur la notion de « patriotisme » montre que les deux composantes essentielles de l'idée de nation, différemment déclinée en France et en Allemagne, sont à la base des institutions européennes de 1957.

La première, empreinte de républicanisme d'essence démocratique et la deuxième vouée à l'universalisme et au cosmopolitisme missionnaires. Deux conceptions qui furent appropriées par les grandes nations continentales au cours du XIXème siècle, dans le but de conquérir et de coloniser le monde. Elles portent la marque influente et commune de leur origine, le rejet des nationalismes et avec eux du patriotisme qui en

accompagna la naissance.

Dans le cas français et par voie de glissements successifs le patriotisme d'inspiration républicaine devient nationalisme ou patriotisme national. Or suivant un syllogisme rigoureux , la République c'est la Nation, la Nation achevée c'est l'Etat-Nation et l'Etat-Nation la France.

Dans le deuxième cas, celui de l'Allemagne, le patriotisme à vocation cosmopolite c'est le pangermanisme et ce pangermanisme achevé c'est le IIIème Reich.

Par une sorte de renoncement à l'idée de nation, de nationalisme et de patriotisme à laquelle nous ajouterons celle de veuvage historique, l'Europe a adopté une vision cosmopolite du monde, renonçant à toute mission unifiante sur le plan de l'universel.

Or, dans le processus historique successif à l'effondrement des fédérations socialistes, russes et yougoslaves, les réalités des nations réapparaissent sur la scène du monde. Elles s'accréditent historiquement des données permanentes de la vie des peuples et, dans le cas de l'intégration européenne, la pérennisation des nations, de leurs humeurs, sensibilités et cultures, fait douter du caractère durable de la construction commune.

COSMOPOLITISME ET FEDERALISME

Il résultera également l'épuisement de la « conception spiritualiste et subjective » de la Nation, celle volontariste de Renan du « vouloir vivre ensemble » et du « plébiscite de tous les jours », ainsi que la dévalorisation irrémédiable de la « conception objective », emportée par la débâcle hitlérienne, fondée sur les signes tangibles de la langue et de la géographie et sur l'exaltation mythifiée de la Nation-race.

A partir de la fin du conflit se fit entendre un état d'esprit se voulant novateur, remontant à Proudhon, la mouvance fédéraliste, et dans son aspect plus ambitieux, le « fédéralisme intégral » d'A. Marc, de Denis de Rougemont, Robert Aron et H. Brugmans, pour qui, au-delà des structures de l'Etat-Nation, les sociétés humaines continueraient à être encadrées par d'autres solidarités, s'ouvrant sur d'autres communautés politiques, plus vastes et mieux adaptées à notre temps.

Le stato-nationalisme, dans l'optique fédéraliste d'A.Marc, achève en effet la Nation, au sens où il substitue à la structure naturelle et organique de la nation, hiérarchique, imposée par la contrainte stato-nationale, qui descend du sommet à la base, celle décentralisée et plus proche des citoyens de la fédération et de ses corps intermédiaires.

Se conjuguent ainsi dans l'émergence des institutions européennes, deux courants spiritualistes et idéalistes, le « cosmopolitisme » et le « fédéralisme intégral », auxquels se joindra une tendance intégrationniste et fonctionnaliste transnationale, allant de Monnet, à B. Haas et à K. Deutsch.

Peut-on dire désormais de la tradition régalienne, jacobine, bonapartiste, républicaine et gaullienne, plusieurs fois séculière, qu'elle a reçu un coup de grâce définitif et mortel ?

LE SORT DES ETATS-NATIONS DANS L'UNION EUROPÉENNE ET DANS LE SYSTÈME INTERNATIONAL DU XXI ÈME SIÈCLE.

A la lumière de cette évolution et pour tout analyste du système international le sort de la Nation et de celui des Fédérations et des Confédérations, restent les questions cruciales du XXI ème siècle. Ce dernier a débuté prématurément entre 1989 et 1991 et a vu l'implosion d'un amalgame idéologique de nations disparates et la résurgence dramatique et meurtrière de plusieurs formes d'ethno-nationalisme et d'extremisme ethnique à base religieuse.

SITUATION GÉNÉRALE DES ETATS NATIONS DE L'EUROPE OCCIDENTALE EN 1945.

En remontant à la fin du Second Conflit Mondial, des évidences majeures caractérisent l'ensemble des pays d'Europe Occidentale en 1945:

1- La première et la plus marquante est l'effondrement commun des nations européennes qui avaient été au coeur des systèmes internationaux antérieurs, un effondrement politique et militaire mais également économique, dans le lieu historique privilégié pour l'organisation mondiale de la « Balance of Power » du passé.

2- La deuxième fut l'apparition, avec la césure-balitico-nucléaire, d'une partie d'échec entre

les grandes puissances, fondée sur la dissuasion et sur l'émergence, puis la consolidation des deux hégémonies, américaine et soviétique, celle américaine ayant un effet durable sur la politique intérieure du continent.

3- La troisième fut l'éclipse temporaire des nationalismes, accompagnée par l'émergence d'un processus d'unification de la partie occidentale du continent, la partie « libre », sous la forme d'une intégration fonctionnelle.

En conclusion et au plan uniquement régional, l'instauration, au sein d'un système international pour la première fois planétaire, d'une autonomie réduite des sous-systèmes régionaux. Et de ce fait le transfert et la limitation des enjeux et des rivalités préexistants entre nations européennes, au sein du sous-système occidental, surtout en ce qui concerne le mode d'aborder la politique mondiale de la part de chacun de ses membres, mais aussi les choix politiques et militaires des « leaders de bloc ».

Ceci signifiait quant à « l'Europe des Six » des années soixante, le maintien d'une hiérarchie, qui subordonne ces ajustements inévitables à la cohésion de l'ensemble et à l'intérieur de la « maison commune ».

Dans ce contexte l'exercice de l'hégémonie américaine engendrait une limitation de la liberté de manoeuvre de chaque unité régionale, réduite à la condition de client, de telle sorte que, en fonction de la conscience nationale de chacun, le processus d'unification européenne pouvait être interprété comme une issue à long terme en ce qui concerne l'émancipation hégémonique.

Cependant la diversité des situations politiques intérieures pouvait devenir un obstacle à l'avancement du processus, d'où l'ambiguïté de celui-ci, dicté en large partie par la géopolitique de

chaque pays, et par l'importance accordée à la politique de sécurité, à une époque de menace imminente et d'une atteinte existentielle aux intérêts vitaux de la nation. Le sentiment d'assurance de certains pays européens trouvait sa garantie plus crédible dans la protection américaine. Ces intérêts et les formes de garanties négociées en fonction de la diversité des situations nationales, ainsi que les lectures faites par les classes dirigeantes, quant à la nature de la menace et de son évolution prospective, influèrent profondément sur les choix à faire, en ce qui concerne la compatibilité de ces garanties avec le degré de participation au processus d'intégration. L'évolution de ce dernier était lié principalement aux objectifs d'émancipation vis-à-vis de l'hégémonie des Etats-Unis ou, en revanche, de l'acceptation sans conditions du leadership américain.

Le sentiment d'hostilité vis-à-vis de la Russie et de l'idéologie conjoncturelle dont-elle était porteuse, était différemment ressenti dans les deux principaux pays du continent, la France et l'Allemagne. D'où surtout, dans l'action et dans la lecture du Général de Gaulle, la volonté d'oeuvrer pour un allègement des tensions et pour l'avènement souhaité d'une détente, qui aurait permis d'avancer dans ce processus, de faire revenir les Russes à la modération et de permettre aux nations européennes de s'émanciper des deux hégémonies.

De Gaulle oeuvra obstinément dans cette perspective, car, si le souhait de liquider la « guerre froide » était partagé par tous, le moyen d'y parvenir comportait un désaccord quasi-général. Dans ce contexte l'Allemagne, qui fut pendant longtemps le meilleur élève de la classe européenne, était soupçonnée d'être le bénéficiaire principal des préférences américaines et la France, à cause de sa position et de sa politique, ne cessa de réfuter la perpétuation d'une influence qui lui interdisait de faire des concessions de souveraineté à des institutions supranationales sans, tête, ni contrôle politiques.

De surcroît, en se tournant vers l'est la France, sous l'effet d'une menace ou d'une « crainte de retour » apercevait deux nations, l'Allemagne et la Russie, dont l'alliance pouvait être utilisée

l'une contre l'autre en cas de danger.

Ainsi la fluctuation de la situation internationale influait sur l'échiquier politique interne et sur l'ambiguïté inévitable, vis à vis de l'intégration européenne, qui aurait emprisonné la France dans la « Communauté des Six », ouverte économiquement et dépendante politiquement et militairement des USA.

A une époque où le Général avait à résoudre le problème de l'Algérie, après la fin de la guerre d'Indochine, et où la « méthode Monnet » ne disait rien quant à la direction politique de l'entreprise, (car une « méthode » n'est pas une politique, mais la modalité jugée efficace d'une administration fonctionnelle), la logique polycentrique, défendue par la diplomatie française, impliquait une transformation plus politique des institutions supra-nationales. Or, la recherche de « l'intérêt commun » dans le gouvernabilité de la scène mondiale par définition aléatoire et aventureuse, ne pouvait être remis à des fonctionnaires inexpérimentés et aux compétences techniques.

La Commission ne pouvait transformer la rivalité bipolaire en jeu multipolaire, arrachant des avantages géopolitiques et stratégiques pour lesquelles elle n'avait ni mandat, ni culture, ni expérience. Quant à l'autre grand aspect de différenciation stratégique, influant sur le jeu de puissance, à un moment où l'Europe était le théâtre central d'un défi qui la dépassait militairement, l'évolution de la stratégie américaine de réponse nucléaire graduée, visait l'Europe et spécifiquement l'Allemagne, comme terrain d'échange et champs de bataille éventuel. Cette hypothèse permit de faire prendre conscience aux Européens et particulièrement aux Allemands, du caractère incertain de la protection nucléaire américaine et cette seule hypothèse fut le « test » qui mit à jour les différences antérieures, concernant la guerre froide, la bipolarité, la politique européenne et mondiale et les institutions communes. Sur ce « test » se mesurèrent la « résistance française » et les

hésitations allemandes.

La plus grande propension allemande envers les thèses américaines était à la fois une condition et une contre-partie de l'engagement des Etats-Unis et donc une raison de crainte supplémentaire pour la volonté d'émancipation française.

Dans la conjoncture des années soixante, décisive pour les institutions européennes, l'impossibilité croissante d'activer l'intégration européenne, la dotant, comme le voulait le « Plan Fouchet », d'un volet européen de défense, en opposition à la proposition américaine de création d'une « Force multinationale », liant chaque Etat bilatéralement à la garantie d'une puissance extérieure au continent, rendra l'évolution autonome du processus d'intégration plus dépendante de la volonté des USA.

JEAN MONNET ET LA « STRATÉGIE DE SUBSTITUTION ».



Quant au nationalisme, discrédité dans les pays vaincus et survivant comme « sentiment national » en France, la proposition d'une « stratégie de substitution » de la part de Jean Monnet conjura les craintes de la renaissance d'une hostilité dans les relations franco-allemandes mais également infra-européennes. Et cela sans pouvoir éliminer la diversité de lecture de la situation politique mondiale de la part des diplomaties nationales et donc les vrais problèmes de la paix et de la guerre en Europe. La stratégie de Monnet, fondée sur des compromis partiels, limités et d'intérêts mineurs ne put aider l'Allemagne et la France à avoir une « ligne commune », vis à vis des deux hégémonies, qui persistaient à décider au-dessus de leurs têtes et en dehors de leurs intérêts.

Ainsi la pratique d'intégration fonctionnelle aboutissant à une « stratégie de substitution » ne fut rien d'autre, au-delà des intentions et des propos, qu'un rideau de fumée sur les choses essentielles du moment, jallonnant le parcours de l'intégration.

Rien d'autres qu'une « **stratégie d'occultation** » de la réalité mondiale, la vraie, la plus dramatique et la plus dangereuse. De plus, dans la mesure où les problèmes de fond, étaient ailleurs et d'une toute autre ampleur, cette stratégie fut objectivement une « **stratégie de diversion** ».

A la preuve de ce parcours et de cet escamotage, l'aspect le plus visible du processus d'intégration est la permanence et la survie politique des nations et donc une dualité permanente des objectifs et des politiques, dont les mots cachent à peine la diversité substantielle: « politique étrangère » pour les diplomaties nationales, « politique extérieure » pour la Commission européenne, « gouvernabilité » classique et périlleuse pour les Etats et les nations, naviguant toujours le long des parcours parsemés de rivalités et de guerres, et simple « gouvernance » pour les institutions régionales et mondiales de régulation, visant l'établissement des règles communes de la société mondiale ouverte.

Il a été remarqué que la logique de l'intégration, adoptée par les Etats membres diffère de celle, inhérente aux enjeux de « high politics », orientée à la défense de l'intérêt national et/ou vital.

Ainsi la politique européenne ne put s'opposer aux politiques mondiales, dont la vision était par essence différente de celle de l'intégration.

La logique de l'intégration, dans les objectifs de ses promoteurs, tendait à restreindre progressivement l'espace de manoeuvre des dirigeants nationaux sous la pression de la nécessité ou de la conjoncture et visait à transformer les différentes situations nationales en une situation globale qui rendrait la nation ou le pouvoir national anachroniques, cette logique revenait à broyer les spécificités au nom d'une synthèse supérieure abstraite, autre, naturellement de la logique nationale, qui demeurait une logique de la singularité et de ce fait de la différence individuelle, particulièrement lorsque des intérêts jugés essentiels sont touchés.

En effet on ne peut adopter une pratique de compensation dans un domaine vital, qui demeure irréductible à des compromis et à des gains obtenus dans des domaines secondaires. Quant aux objectifs ultimes, les partisans de l'intégration n'ont jamais explicité le but principal et final du processus, à savoir si ce dernier tendait à créer une communauté politique et de sécurité régionale, fondée sur la notion de paix, par l'effacement définitif des causes de conflit local ou bien si l'entité institutionnelle visée parvenait à s'imposer comme un modèle de « puissance civile » transformant le cours de l'Histoire et celui des relations internationales et de ce fait les causes de conflit mondiales.

Quant à la méthode choisie, dite « de substitution », celle-ci s'arrête devant la limite infranchissable du « noyau dur » de la souveraineté, comme pouvoir inaliénable de décider de la substance de l'être national et de ses oeuvres vives. L'intérêt européen « ne peut être défini par un aréopage restreint, ni par une commission quelconque qui l'exercera au nom d'une technique.

Si donc, la méthode pouvait donner de la satisfaction aux petits Etats, elle ne pouvait satisfaire les Grands, dont la liberté de manoeuvre est d'ordre mondial et à caractère géopolitique et

stratégique. La difficulté des procédures et méthodes essentiellement administratives consiste à franchir un seuil critique et à passer à des procédures de type politique ou fédéral. Or les procédures d'application définies en amont, en leurs finalités politiques, ont des difficultés à convertir les moyens en fins, à cerner elles-mêmes les buts de la politique ordinaire et encore davantage ceux de la « grande politique ».

Pour que ce progrès soit possible la promotion de « l'intérêt commun » présuppose un tel transfert de compétences et de prérogatives, qu'elle est inconcevable dans la conjoncture présente. A l'état d'intégration et à défaut d'avoir pu réduire graduellement la multipolarité des membres ou des intérêts vers une même unité, nous assistons à la mise en place d'une façade, derrière laquelle continue de s'exercer l'équilibre des pouvoirs et celui des rivalités d'intérêts de type classique.

En ce sens la crainte fondamentale de de Gaulle, qui allait à l'encontre de sa politique d'allègement des tensions internationales d'ordre bi-polaire et d'effacement progressif des hégémonies, portait sur une dilution des pouvoirs nationaux, une égalisation apparente des statuts et un gain net pour les Etats-Unis à l'Ouest, comme conséquence de la dévolution à une entité supranationale des responsabilités propres à « la grande politique ». Dans ce contexte les technocrates seraient incapables de définir une stratégie cohérente et globale, intégrant tous les paramètres de risque, à partir de l'extrême. Ils ne pourraient se mesurer et se comparer sur des questions d'intérêt vital aux grandes puissances de la planète, ni contester les leaderships qui s'affirment cruellement dans l'Histoire et qui exigent légitimité, souveraineté exclusive, pouvoir incontesté et capacité autonome de décision en situation de paix ou de guerre.

En ce sens, ce que le général de Gaulle jugeait de plus dangereux pour le pouvoir de la nation, c'était le transfert à une échelle plus grande, plus préoccupante et supérieure des contradictions et des divisions qui avaient caractérisés l'exemple de la IV. ème République.

MODÈLE BUREAUCRATIQUE ET INDÉPENDANCE NATIONALE

Dans ces conditions le « modèle bureaucratique », qui est à la base du fonctionnement des institutions européennes et de « l'eurocratie », une monarchie sans peuple, sans investiture et sans esprit jacobin, devient un enjeu de pouvoir, que les nations s'efforcent de contrôler, ou du moins d'influencer. Cela dit ne pouvant pas devenir un acteur politique à part entière, la structure bureaucratique, prolonge la tradition absolutiste par la tyrannie des facteurs socio-économiques, secrète elle-même des « intérêts propres » et tend à s'intéresser à sa propre survie et à s'étendre, en étendant ses propres compétences et pouvoirs.

Or, aller au-delà des nations, signifie t-il aller vers l'intégration politique et donc au-delà de modèle bureaucratique supranational ? Cela présupposerait une réorientation de l'allégeance des partis et des opinions vers les institutions centrales dûment politisées.

Le risque que cette nouvelle allégeance entre en concurrence avec les institutions nationales est à la base du « double langage » des élites politiques, à Bruxelles et dans les différentes capitales, déjà perceptible à l'époque du Général.

Au-delà des problèmes spécifiques et extrêmement techniques, les institutions européennes n'ont pas réussi à nourrir depuis, un espace politique commun et distinct, spécifiquement communautaire, en se dotant d'une légitimité propre.

Ainsi les débats nationaux et le climat passionnel de l'Etat-Nation proposent encore aujourd'hui un cadre plus gratifiant pour le narcissisme public et offrent le modèle d'une organisation sociale, mieux identifiable et plus rassurante pour leurs concitoyens. Compte tenu des voies et des comportements nationaux, l'Angleterre a-t-elle représenté, à elle seule, la modèle

« dérogatoire » de toute forme d'intégration supranationale ? La France n' a-t-elle pas partagé avec elle une ambiguïté politique de fond vis-à-vis de la supranationalité ? Dans l'opinion conventionnelle la Grande Bretagne demeure historiquement le référent classique du « perturbateur » quant à la voie tracée par la France, pays fondateur de l'Europe communautaire.

FRANCE ET ANGLETERRE, ANALOGIES HISTORIQUES ET AMBIGUITÉS POLITIQUES

En effet les analogies géopolitiques jouent de manière ambivalente dans les deux cas. Aucun des deux pays n'a accepté au nom de son long passé de grande puissance, une diminution du rôle, permis autrefois par le poids de chacune dans les grandes affaires du monde, avec cependant une différence de perspective essentielle.

Si l'Angleterre s'en est remise plus aisément, en confiant son salut à la communauté des peuples de langue anglaise et au leadership américain, la France n'a pas accepté l'alternance d'hégémonie mondiale comme une évolution historique inévitable. Elle a préféré de continuer à oeuvrer et à croire que sa politique européenne et mondiale pouvait lui permettre de maintenir le rang d'autrefois.

La résistance française à l'intégration a été le produit de ce refus de la résignation et du renoncement. Ainsi la possibilité d'avoir à grand prix sa force propre, balistique et nucléaire, fut la résultante d'une décision qui a poussé la logique de « l'exception française » à son bout, rendant plus difficile une entente nucléaire franco-américaine et creusant un fossé entre la France et l'Allemagne au sein de l'Union et dans les enceintes de l'Otan.

Considérant la fin des périodes de coopérations à tout prix avec ses anciennes possessions coloniales et l'attitude gaullienne vis à vis de l'intégration européenne, peut on dire aujourd'hui que s'est atténuée la répugnance à dissiper toute ambiguïté vers l'Europe ? Ce qui est à analyser rétrospectivement est le changement d'esprit et de disposition des autres pays européens vis-à-vis du Général et l'intensification des malentendus et des animosités, qui ont parsemé le chemin difficile de l'intégration dans la période où de Gaulle était au pouvoir.(1958-1969)

LE GÉNÉRAL, LA NATION ET L'EUROPE

Le Général estimait en effet que la Nation, comme fondement historique de toute aventure périlleuse, doit jouer à tout moment et de manière totalement indépendante le rôle souverain auquel l'autorisent ses moyens, sans aucun intermédiaire, ni autre stratégie de substitution ou de partage.

L'esprit de coopération entre les nations, qui entre dans sa phase active à partir de 1964, avait pour base, dans l'esprit de de Gaulle, la « Nation » comme telle, sa force ou sa faiblesse, sa vocation et son ambition. Elle était à l'opposé de toute stratégie de service, qui soumettrait la France aux diktats extérieurs des deux hégémonies.

Le gel de l'intégration voulue par le Général dans le bras de fer infra-communautaire, vécu comme la politique de la « chaise vide » (juin 1965- janvier1966), avait pour but l'exercice d'un leadership, qui limitait l'esprit de coopération de la France à la compréhension démontrée par ses partenaires pour les objectifs et les propositions françaises, dans le cadre des deux stratégies, européenne et atlantique.

Si en somme, la valeur la plus haute et la mission la plus élevée était la politique à nouveau

mondiale de l'Etat-Nation, qui mieux pouvait incarner cette ambition sinon la France?

L'Europe ne représentait pas une fin pour le Général mais uniquement un moyen, dans la plus pure conception stratégique, au sein d'un monde qu'il souhaitait multipolaire et guère fondé sur une bipolarité, jugée conjoncturelle et dangereuse pour les intérêts de la France et du continent.

NATIONALISME, UNIVERSALISME ET BIPOLARITÉ

Dans sa lecture du système international le « nationalisme universel » gaullien devait l'emporter d'une part sur l'organisation bipolaire du monde et d'autre part sur l'intégrationisme fonctionnaliste des institutions européennes, qu'il jugeait condamné à l'immobilisme, à la défensive, et à l'atlantisme, tout autant que la mission nationale est, ou peut devenir, indépendante, universelle et offensive.

Dans le contexte mondial des années de la confrontation entre les deux systèmes antagonistes, la taille d'une unité politique est moins importante que sa « cohésion » et sa « volonté ».

LA FRANCE, LES « GRANDS » ET LA DISSUASION



Ainsi la lecture gaullienne de la scène mondiale comportait une hiérarchie de puissance, qui insularisait les détenteurs de l'atôme du reste du système international. Celui-ci, au niveau conventionnel, était caractérisé par une multitude d'Etats-Nations dotés d'une intégrité et d'une indépendance politique reconnues, mais aux marges de manœuvre limitées par le pouvoir d'intimidation et de frappe des Grands.

A l'étage supérieur dominait un club de puissances, les USA, l'URSS, la Chine, la France et la Grande Bretagne, dotés d'une « stratégie de dissuasion capable » de faire redouter à un adversaire quel qu'il soit et quels que soient ses moyens, des dommages inacceptables, hors de proportion avec un enjeu de conflit ». (Livre Blanc français de 1994)

Or la force de frappe nucléaire apporta une contribution irremplaçable à la politique étrangère de la France, articulée autour des notions d'indépendance, de puissance et de rang. Cette politique de souveraineté exclusive ne pouvant comporter de partage. Le pouvoir de faire l'Histoire ne pouvait appartenir, selon de Gaulle, à d'autres entités que celles, fermées, du Club nucléaire.

LA FRANCE ET « L'EUROPE DES SIX » : **DAVID ET GOLIATH**

A cet égard les nations européennes de « l'Europe des Six » étaient tenues pour des entités politiquement inscrites dans le sillage atlantique. « L'Europe des Six », plus importante en taille et en ressources que chacun des Etats qui la composaient, pouvait être un concurrent dans la compétition économique mondiale mais guère dans les rivalités de puissance.

Elle était par ailleurs vouée à l'incohérence, à la division et au jeu d'influence des

puissances extérieures dans l'affrontement pour l'hégémonie du monde. Ainsi les puissances rivales du continent européen, ou pouvaient être les bénéficiaires des clivages et des tensions internes qui secouaient en permanence « l'Europe des Six ». Or, dans le combat entre les colosses, un David déterminé et sûr de soi, vaut mieux qu'un Goliath, paralysé par ses propres incertitudes et hésitations.

En conclusion la conception que de Gaulle avait de l'Europe était celle d'une « France élargie », d'une puissance à vocation universaliste. C'était seulement la coopération dans l'indépendance des nations, séparées et distinctes au sein du système européen qui devait permettre à la France, jouant le rôle de l'Europe, d'accéder, grâce à l'atôme, au rang des « Cinq Grands » et d'incarner le destin universel qui lui est dû et qui est le sien propre.

« L'EUROPE EUROPÉENNE » OU « L'EUROPE DES PATRIES »

L'« Europe Européenne » de Gaulle, pouvait-elle s'imposer sur l'Europe de l'intégration ou sur l'Europe atlantique ?

Quelles étaient les conditions, de politique intérieure et extérieure, sur lesquelles elle pouvait se concevoir et se mettre à l'œuvre ?

« L'Europe Européenne » se voulait d'abord une troisième force, indifférente aux idéologies et régimes politiques rivaux qui se disputaient la scène du monde, refusant la politique de tension et d'intransigeance de la Guerre Froide, pronant un rapprochement des deux systèmes hostiles, travaillant à l'effacement du « rideau de fer » et des deux Europes, pronant une ouverture prudente à l'Est et faisant miroiter une réunification éventuelle à l'Allemagne, assortie cependant de garanties de sécurité à l'Est et à l'Ouest.

Une Allemagne à laquelle s'appliqueraient des restrictions en matière d'armements, en particuliers nucléaires. Le « polycentrisme » à la française était le mot conjoncturel du multipolarisme d'aujourd'hui. Une telle Europe fixerait pour l'Allemagne les gages de sécurité et de développement plus souhaitables et aux meilleures conditions du moment.

Ce cadre représenterait aussi pour la France un rééquilibrage européen, pour une décolonisation accomplie et une démarche de concertation interne avec la majorité intégrationniste, mettant un terme à l'instabilité chronique et aux polémiques domestiques qui cherchaient, dans le cadre européen, une issue de compensation à la politique du « grand large ».

Pour l'Allemagne le « package » proposé par l'unilatéralisme de choc du Général, « de coopération étroite » et non d'intégration, représentait l'avantage de surmonter les déficiences du fonctionnalisme et de sa politique gestionnaire, pour atteindre le niveau de responsabilité, exigé par la « grande politique », au sein du système international, où l'objectif général, pour toutes les puissances, était tout d'abord celui de la sécurité.

La sécurité mondiale était à obtenir non pas par le « Roll-back » mais par le « containement » de l'URSS et en Europe, par celui de l'Allemagne. On pouvait obtenir ce dernier dans un cadre élargi, « l'Europe de l'Atlantique aux Ourals », ou dans un cadre restreint, « l'Europe des Six ».

« Contenir l'Allemagne », était aussi le gage d'une politique d'entente classique franco-russe, favorisant le dépassement de la guerre-froide. Ainsi la politique d'intégration apparaissait au Général de Gaulle comme une politique mineure, moins ambitieuse et tout à fait secondaire, par rapport au jeu politique mondial et classique, d'équilibres et de contre-assurances. Par ailleurs cette politique pouvait plus facilement atteindre les objectifs supranationaux, voulus par Monnet et

autrement impossibles.

C'est donc dans ce cadre, d'une ambition et d'une complexité extrêmes, que retrouve toute sa place, la politique supranationale des intégrationnistes, dépourvue cependant de la force unifiante de la contrainte extérieure. En effet l'intégration, dans sa forme achevée, a comme condition finale le choix d'une destinée commune.

La supériorité de la vision gaullienne était fondée sur la géopolitique conditionnante de la balance mondiale, une vision qui fit défaut aux intégrationnistes de tous bords, auxquels la technicité des tâches de gestion ordinaire, interdisait de comprendre l'universalisme de la politique globale du Général et la résistance des nations, comme unités de base d'un système planétaire, composé de forces et de rivalités incessantes.

Ce fut dans un contexte international contraignant, et comme un aspect partiel de celui-ci, que se posait désormais le problème de l'unité du continent, celui de l'unité Européenne. Une unité fondée sur l'Etat-Nation et non sur l'abstraction de son dépassement, dans un nouveau cadre défini par A. Winckler comme « post-classique » ou « post-national ».

« L'Europe Européenne » ou « l'Europe des Patries » s'inscrivait dans un système de forces et dans un système de rivalités, dans lequel l'avenir avait encore besoin du passé, en dehors de toute utopie, brouillant les repères historiques, identitaires et culturels.

Elle s'inscrivait dans un monde encore westphalien, qui ignorait les illusions de la « mondialisation », pensées comme « la sortie d'un ordre social centré sur l'Etat national souverain » (Zaki Laïdi).

**LA SURVIE DES ETATS NATIONS
ET LE SORT DE L'UNION EUROPÉENNE.**



SURSAUT OU REPLI ?

En réalité la survie des Etats-Nations, même transformées par le processus d'intégration, posait et pose à l'Union Européenne trois problèmes majeurs, qui méritent un examen critique et un bilan d'étape, théorique, historique et stratégique.

- Le premier concerne l'hypothèse aronienne et bien connue : « Peut-on aller au-delà de l'Etat-Nation ? » Cette hypothèse a pour objet une analyse de la notion de souveraineté et de sa permanence essentielle.
- Le deuxième, un accord de fond sur la réponse à donner à la question : « Quelles sont les unités de base du système international ? » Cette réponse implique un choix historique et concerne les décisions de gouvernabilité et de gouvernance mondiales, pesant sur les options fondamentales de la paix ou de la guerre.

Un accord sur les « unités de base » du système international a pour objet l'accent à accorder aux grandes décisions qui appartiennent à trois ordres de grandeur :

- Les Etats Nations, transformés et cependant autonomes
- La communauté juridique des Nations, qui a son expression supranationale et universelle dans l'organisation de sécurité collective des Nations Unies, référents de la légitimité internationale et foyers de la légitimation politique.
- L'économie mondiale, ou le processus de mondialisation en cours, ou encore la tendance à une interdépendance planétaire sans cesse accrue.

Cette interdépendance ne comporte pas seulement un « Linkage horizontal », mais implique aussi une interaction verticale et transnationale influente, mais non déterminante. En effet les déterminations éventuelles, inhérentes aux grandes décisions historiques concernent le conflit et la

rivalité politiques. Or ces déterminismes restent de nature systémique ou hégémonique, sont à caractère géopolitique et stratégique et relèvent encore des nations.

- Le **troisième ordre de grandeur** à prendre en considération, pour juger de l'état d'avancement du système d'intégration européenne, est la viabilité de celui-ci et sa capacité de survie.

La réponse la plus forte aux chocs de l'Histoire est représentée par une menace extérieure et présuppose une capacité de contrainte du système international en tant que tel, capable d'exercer la force irrésistible d'un impératif existentiel. Cette réponse peut prendre alors la forme d'un sursaut unitaire, comme rappel d'un passé commun ou comme quête contraignante d'une destinée commune. Il s'agirait là d'un rappel de la nécessité ou du hazard, qui exigent la conjugaison d'une conscience en éveil et d'une volonté impérieuse, se plaçant hors des conjonctures de confusion et de vision, nationales ou partisanses, discordantes.

Ces différentes dimensions de l'analyse nous permettent de déduire que le chemin du processus d'intégration parcouru, demeure fragile, instable, conditionnel et politiquement réversible.

Il dépend en effet de deux tendances opposées :

- celle globale, compétitive, fragmentée et hétérogène, découlant d'un système d'Etats séparés.
- ou celle, singulière et défensive, dictée par les replis nationaux et la quête de protection assurée par un passé commun, mais orientée à l'isolement et à l'abri des engagements extérieurs. Cet esprit de repli contre-balance toute tendance rationnelle et rationnellement

justifiée de se projeter vers une « unité de salut » plus grande et plus forte.

Ainsi les rendez-vous avec les moments de vérité et les heures graves de l'Histoire sont à peine repoussés.

Dès lors, la logique de la différence entre les Nations d'Europe a trouvé son espace de manœuvre privilégié dans les domaines ultimes de la politique étrangère, de telle sorte que les transferts d'allégeance, capitaux pour la création de communautés politiques au sens formel (B. Haas), ne se sont pas produits à l'échelle et à la hauteur requises et attendues.

C'est pourquoi le fédéralisme, en tant que doctrine visant la transformation et le déplacement de la légitimité politique des parties composantes vers l'unité à accomplir, n'a guère permis d'aller au-delà des Nations. Il s'est heurté d'une part au caractère durable de l'Etat et de l'autre à l'inadéquation du « modèle » par rapport à la nature du système international.

Dans le premier cas, le paramètre de référence, a proué une nouveauté qui tient uniquement à la taille de la Nation, mais pas à une rupture conceptuelle avec celle-ci ou avec l'Histoire. Ainsi, faute d'une « césure » ou d'une « rupture » épistémologiques, ou encore d'une limite institutionnelle et politique, inhérente à la souveraineté et à une permanente réversibilité historique, le fédéralisme demeure l'accompagnement doctrinal du fonctionnalisme et l'idéologie d'occultation et de dévoilement stratégique de celui-ci.

En conséquence il ne cesse d'en dénoncer les insuffisances, au nom d'une critique stationnaire révolue, qui est associée à la « théorie du déclin historique », allant de Nietzsche à D. de Rougemont. Cette doctrine est philosophiquement dépolitisante et politiquement abstraite, car la figure d'Europe qui en résulte, demeure celle de la « société civile » et des « opinions citoyennes ».

Pour le dire avec plus de radicalité, une Europe de l'Utopie et guère de la Realpolitik.

Une Europe illusoire et résignée, dont ne veulent ni les peuples ni les esprits éclairés, ceux dont les souvenirs leur rappellent la grandeur du passé et le potentiel de l'avenir.

UNE SEULE EUROPE POUR DEUX STRATÉGIES.

ANTINOMIES DIPLOMATIQUES ET POLITIQUES

ENTRE PERSPECTIVE EUROPÉENNE ET RÉALITÉ ATLANTIQUE

Les détracteurs de de Gaulle, fédéralistes ou atlantistes, ont réduit la politique du Général aux seules dimensions de l'indépendance nationale, négatrice du rêve supranational et de l'anti américanisme congénital, négateur de l'Alliance occidentale.

En réalité la transformation du système européen de l'après guerre exigeait une vision géopolitique et géostratégique d'envergure mondiale.

Le dépassement de la logique des blocs et, avec celle-ci, de la rivalité planétaire figuraient à coté et en accompagnement de l'objectif de l'indépendance de l'Europe et implicitement de la France.

Ces deux objectifs s'inscrivaient sur une toile de fond et sur une vision du monde plus différenciées et multipolaires.

Le seule indépendance nationale ne pouvait suffire à la fin, dans le cadre surclassant des puissances bipolaires, car elle aurait conduit soit à l'isolement, suivi de la marginalisation de la France, soit à la perte de la cohésion du camp occidental, avec une aggravation des tensions et des risques, pouvant aboutir à des crises ingouvernables. L'acteur et le système furent les deux fils

conducteurs d'une stratégie qui se voulait globale, tout autant dans son horizon planétaire, que dans son expression régionale immédiate. Cependant cette stratégie n'était pas la seule sur le continent, ni pour la France, ni pour les alliés européens et surtout pas pour l'Allemagne.

En effet « l'autre stratégie », en apparence plus rassurante, mais en réalité plus encadrée et plus rigide, était la stratégie atlantiste. Elle comportait la subordination politique et militaire des pays européens aux Etats-Unis. Par ailleurs, l'effort de la stratégie globale de « containment » de l'Union soviétique, puissance eurasienne, fut dissociée par de Gaulle du « roll back », qui en constituait l'aspect plus radical et en cela plus inquiétant.

Dans ce contexte, aux difficultés politiques et militaires insurmontables, la dimension supranationale de la construction européenne ne prétendait pas de se définir comme une option géopolitique et stratégique, car il lui faisait défaut le but politique, le verbe diplomatique et l'action militaire.

En effet elle ne pouvait se penser autrement que comme une « stratégie de substitution »,¹ de son nom fonctionnel, sans âme ni souffle idéologique. Elle était mineure en ses présupposés politiques, seconde en ses contenus institutionnels, indigente en ses répercussions géopolitiques.

C'est là toute la raison de sa crise actuelle. Non pas de désaffectation mais de manque d'affection!

Non de délégitimation, mais d'absence de légitimité!

1 Jean Monnet

« UN SEUL LIT POUR DEUX RÊVES? »²

A quel effort devons nous la chute du « Mur de Berlin » et l'effondrement de l'URSS?

Le plus grand engagement dans le monde en matière de sécurité fut, sans nul doute et tout au long d'un demi-siècle, celui de l'Amérique. La volonté gaullienne de surmonter la tension Est-Ouest en Europe, s'exprima par plusieurs initiatives diplomatiques et par la poursuite du programme nucléaire français, permettant l'affranchissement d'une dépendance du parapluie américain, devenu aléatoire au lendemain du passage à la stratégie nucléaire graduée, la « flexible response », en cas de confrontation militaire sur le théâtre central. Cela contribua indéniablement à la prise de conscience des milieux alliés et premièrement des Allemands, de l'exigence d'un affranchissement progressif des Européens de leurs subordination collective, à une stratégie décidée ailleurs et en dehors de leurs intérêts.

Ce principe de l'indépendance nationale, érigé en dogme après la mort de de Gaulle, eut une grande signification euristique, politique et stratégique.

En effet il fut le prélude et le fondement conceptuel de toute autonomie stratégique future de l'Europe et d'abord de l'émergence d'une PESC/PESD indépendante, à partir des premières expressions prospectives contenues dans le « Traité de Maastricht ». (1992). Ce fut là une réécriture incomplète et tardive des formes de coopération intergouvernementales, inscrites dans le « Plan Fouchet » (1962), trente ans plus tard.

Son fondement politique reposait sur l'émergence d'une Europe de l'Ouest, capable d'agir de manière autonome et cohérente, dans les domaines politique et stratégique et d'induire, en raison de cette nouvelle donne, une modification des rapports transatlantiques, mais aussi et plus extensivement pan-européens.

2 proverbe chinois

Ainsi en mars 1966, l'objectif de de Gaulle de quitter le commandement militaire intégré de l'Alliance Atlantique, revêtit une double signification:

- celle de justifier et d'anticiper, au sein de l'Alliance, une autonomie européenne de décision et d'action.
- celle d'interdire une subordination complète du rêve fédéral désarmé et de la construction européenne émergente, à la conception atlantiste, intégratrice au niveau systémique et rivale au niveau régional.

Parler, concevoir et agir au nom de l'autonomie européenne eut pour le Général et pour les européens la signification d'une revendication d'indépendance qui s'affichait comme une rupture au détriment de l'hégémonie américaine. Elle posait très clairement le rôle et l'importance d'un leadership européen, pour l'Europe et par l'Europe.

Par ailleurs, la politique de « détente, d'entente et de coopération » du Général fut toujours couplée avec la politique atlantique et cela afin de revendiquer, d'une part, une même unité d'action vis-à-vis de l'Est et d'autre part, une autonomie européenne commune vis-à-vis de l'Ouest. Cette politique d'indépendance se montra active, manœuvrière et révisionniste en ses principes et en ses résultats, car elle eut pour but la transformation du système européen et celle du « status-quo » de la guerre froide. En perspective elle devait être sanctionnée par le dépassement des blocs et la réunification de l'Europe et de l'Allemagne.

Sa gestion successive, devenue conservatrice en son style et son fond, malgré sa clairvoyance originelle, interdit de faire avancer la dimension stratégique de l'Europe de l'intégration, par une politique de défense et de sécurité à caractère communautaire. La gestion de l'héritage gaullien échouera vis-à-vis des autres Etats européens, dans l'Alliance, comme dans celui de l'Union. Mais

ce furent là les succès et les avatars de l'exigence, encore actuelle et sans cesse revendiquée, d'une « Europe Européenne ».

DE GAULLE ET LA CRITIQUE DE LA GRANDEUR

C'est dire combien les rapports transatlantiques et européens furent concernés, en leurs principes et en leurs conceptions de fond. C'est dire également l'âpreté des débats et la profusion des réflexions sur l'homme et la période.

Dans le sillage d'ouvrages qui s'en sont pris à l'image mythifiée du Général, certains ont mis en garde les lecteurs de l'Histoire de France, contre la tendance à la contemplation nostalgique et acritique de son legs diplomatique et stratégique. Ainsi, confrontés à une présence éditoriale obsédante certains auteurs ont plaidé pour une appréciation historique plus sereine et dépassionnée. Ils ont commencé par se demander quel était l'héritage du Général et ont mis en évidence la difficulté d'un legs aisément transmissible.

Ils ont souligné que de Gaulle, ayant exercé le monopole d'une conception de la politique venant du XIX^{ème} siècle, fut l'homme « des idéaux glorieux, mais non reproductibles, des ruptures inachevées et sans postérité ». En regardant de plus près la face cachée du gaullisme, ils ont dénoncé la mythologie d'un homme qui apporte paradoxalement la démonstration de l'immaturité de son peuple.

L'effet d'escamotage dont abusait le Général, préférant « l'idée de la France à la réalité des Français », le rôle de la nation à celui de l'Europe, a été la cible d'attaques croissantes.

En analysant la politique intérieure, ces mêmes auteurs ont mis en exergue la faiblesse des

institutions de la Vième République, que mettait en évidence la dualité contadictoire de l'exécutif, peu propice à l'unité d'action et à l'équilibre des pouvoirs.

Contradiction surtout par rapport à la volonté, affirmée, de promouvoir un gouvernement qui gouverne et un régime qui dicte et s'exécute. L'indifférence de de Gaulle pour l'esprit public le porta à sous-estimer la réalité sociologique du pays et à ignorer, voire à minimiser les conflits idéologiques. In fine cette conception, poussa le Général, à vouloir « sauver la France contre la volonté des Français ».

Ce comportement le conduisit à gommer les débats concrets de la vie parlementaire et à exalter les préoccupations supérieures de « la grande politique », en privilégiant les principes plutôt que l'action. Et cela, à l'encontre des professions de foi et des critiques affirmées par de Gaulle lui-même quand, jeune Capitaine, en 1932, publia un article qui le fera remarquer « Doctrine a priori ou doctrine des circonstances ».

Il y affirmait haut et fort, à l'encontre de la doctrine officielle, que « l'action (de l'armée) ne se déroule pas suivant les normes connues à l'avance et que.....il est indispensable de se plier aux circonstances... », tout en respectant certains principes.

Un hommage à la maîtrise des événements et à la critique de toute forme de dogmatisme intellectuel ou de pensée unique !

La tendance de de Gaulle à faire confiance au « verbe », en politique et en guerre, amena ses partisans à privilégier les discours aux mesures concrètes, les symboles à la réalité et les effets d'annonce à la mise en oeuvre des politiques. L'exigence d'avoir prise sur la réalité, toujours contrastée et toujours rugueuse, poussa enfin de Gaulle à exalter la figure du Chef et donc un certain modèle de leadership, mal toléré en démocratie.

Dans le cadre d'un égalitarisme exorbitant, il nourrissait la conviction que, supprimant la figure du Chef viendrait à manquer, en politique intérieure, la clef de voûte des institutions républicaines et, en politique extérieure, le concepteur irremplaçable d'un dessein et d'une vision du monde, qui alimentent toujours en idées, les objectifs hors du commun de « la grande politique ».

LA GRANDEUR, LA LÉGITIMITÉ ET LA GRÂCE



Voulant démystifier le style du Général et l'exercice du gouvernement par le verbe dans lequel excellait le « rebelle » devenu Prince-Président, F. Revel publia en Juin 59 « le premier pamphlet antigauilliste de l'Histoire de la Vème République ».

Pour l'essentiel il crédita le Général des mérites de grandeur, de manière lapidaire mais essentielle: « De Gaulle fut grand (...) parce qu'il était capable de cette vitesse dans la décision et dans l'action, qui est la seule marque des vrais dirigeants ».

Jean Daniel, témoin averti du drame de l'Algérie, attesta le Général de «lucidité immédiate».

Qualités dont il fit preuve, avec le courage, tout au long de sa vie, dans les métamorphoses qui s'imposèrent à lui et qu'il adopta, dans les changements de condition et de statut, de « rebelle » à « politique », et de « politique » à « souverain ».

De Gaulle fut un Chef de guerre anti-conformiste et ostracisé, qui, face à des circonstances exceptionnelles se forgea , par une discipline intérieure et une force obstinée, un caractère de lutteur, qu'il mit au service de la France « Libre », puis combattante, et enfin de l'Europe et de l'Histoire.

Ce fut l'homme qui, en 1945, força tout un peuple, battu sur le champs de l'honneur, à croire que l'honneur était sauf, et qui convainca en 1958 que pourrait s'ouvrir avec lui, sauveur de la patrie, une nouvelle page de grandeur nationale, surmontant la « diagonale du vide », celle d'une vicissitude historique pleine de pages douloureuses.

Lorsque la dépouille de de Gaulle reposa à côté de sa fille Anne à « Colombey les deux Eglises », André Malraux osa la comparaison des « funérailles des chevaliers » et caractérisa toute une vie, de trois rappels: « la paroisse, la famille, l'ordre »

Le don de la grâce et le charisme du caractère résument l'essentiel de l'homme.

Elevé dans le catholicisme le plus austère, de Gaulle incarna, en existentialiste de la nation et de la légitimité, l'une des figures par lesquelles le christianisme découvre la révélation de Dieu, le porteur de la grâce.

Or, si dans le christianisme la doctrine de la grâce est liée à celle de la révélation et celle-ci au don de Dieu qui restitue à l'homme la possibilité de son rachat pour son péché originel, la doctrine politique de la grâce demeure celle de la légitimité.

C'est le don révélé et reconnu par le peuple d'une autorité suprême qui sauve la nation de sa ruine et la soustrait à son déclin et à sa mort.

Et si dans la doctrine agostinienne le genre humain est une seule « masse damnée » puisqu'avec Adam et Eve a péché l'humanité, la doctrine politique de la grâce, celle de la personnalité providentielle, s'incarne en celui qui a su conduire au salut son peuple ou qui le ôte au péché et à la chute.

Aux rivalités particularistes porteuses de simulacres d'actions, intérieures et extérieures, sans portée historique et sans durée, s'oppose l'idée d'un Chef, délégué directement de la nation et mis par ce don dans la condition unique et souveraine, de vouloir, de décider et d'agir.

Cette légitimité est essentielle car elle apporte un sursaut existentiel au corps politique. Vouloir, décider et agir, c'est à l'opposé du compromis, la catégorie de l'impuissance, ennemie de l'occasion et des circonstances. Le compromis est enfin porté par la lourde chaîne de l'irrésolution, qui résilie, sur l'autel de la discorde, le contrat séculaire que la nation stipule entre le passé, le

présent et l'avenir.

Dans le cas de Gaule la grandeur est identifiée à la majesté du charisme, étranger au vertige et autour duquel tout s'ordonne.

En vertu de la légitimité acquise dans l'épreuve, celle-ci ne peut découler que du sentiment d'admiration que la grandeur suscite dans le cœur acquiescent des hommes et que la stabilité et l'équilibre des institutions assurent dans le temps et dans les heures graves de l'Histoire.

La grandeur en somme est à la mesure de celui qui porte sur ses épaules, héroïque et solitaire, la liberté d'un peuple, et avec celle-ci, la liberté du monde.

Car est toujours grand celui qui transcende le particularisme et prend sur soi la fatigue de l'universel, en vue d'une finalité supérieure et hors du commun.

CONCLUSIONS.
ETRE CAROLINGIENS AUJOURD'HUI !
(OU GAULLISTES EUROPÉENS)

A un moment où l'impasse des doctrines et des pratiques sur lesquelles s'est bâtie l'Union Européenne, est sous les yeux de tous, suite à des rejets référendaires répétés, une réflexion s'impose sur l'autre trajectoire de l'Europe, énoncée par le Général de Gaulle avec le « plan Fouchet » (1962) « une coopération organisée d'Etats, devant aboutir à une confédération puissante », autrement dit à « l'Europe Européenne » ou à « l'Europe des Patries ».

Le but, dont il est ici question, est d'identifier dans ce débat, né dans un autre contexte historique, le fondement et la pertinence des idées de base de toute construction politique, celles de nation, de légitimité, et de souveraineté, disposant d'une capacité d'agir sur la scène planétaire, à l'âge du terrorisme, de la balistique et du nucléaire. Une scène où, par son imperfection principielle, le droit international public ne dispose ni de juges ni de police et où toute promesse de sécurité collective est aléatoire.

Est étroitement liée à cette investigation l'idée de crise nationale et internationale imprévisibles, où la préemption s'impose dans les situations extrêmes. Cela implique une analyse de la stabilité et de la survie de tout artefact historique, sans une défense propre, sans vision systémique et sans grande politique.

Étant inconcevable de revenir à la situation antérieure à mars 1957 (Traité de Rome) et de dissoudre ou de paralyser les institutions de l'Union Européenne, ni de concevoir, en alternative, un État européen ayant les capacités et la taille de faire cavalier seul dans le monde, trois problèmes demeurent prioritaires :

- la constitution d'un leadership européen, déterminé, intransigeant et disposé à agir.
- l'association de « cercles d'Etats » voulant instaurer entre eux des « coopérations structurées », en renonçant au rôle de spectateurs de la vie internationale.
- l'impératif d'une géopolitique mondiale active et d'une Realpolitik énergique et lucide, à partir d'une grande idée de l'Europe.

Le but en est d'affermir le rang du continent et de ses Nations, dans un monde turbulent, où la guerre ne peut être toujours exclue.

En effet, au sein d'un système international dans lequel le rôle traditionnel des alliances demeure plus important que celui de l'intégration, la première place revient, dans les préoccupations des décideurs, aux tensions irréductibles et aux choix inévitables entre aventurisme et passivité.

Et cela afin de dégager un système efficace d'équilibre des forces qui, ne pouvant pas surmonter l'hétérogénéité des nations, est le seul en mesure de limiter les conflits. Conflits, qu'aucune légitimité universelle et qu'aucun système d'intégration ou de sécurité collective, ne pourront exclure, ni de la conjoncture actuelle, ni du cours futur de l'Histoire.

Conflits dissimulés par la problématique théorique de la mondialisation et de l'éthique cosmopolitique, qui dilue la « nation », « l'état de nature » et l'hostilité principielle des relations internationales dans le champs d'une sociologie mondiale apaisée.

Au sein de ce havre d'harmonie et de consensus, ayant enseveli définitivement le « principe du mal », on aurait écrit par avance la nécrologie de « l'Etat-nation », d'où tire son sens la dialectique de l'ami et de l'ennemi et celle, consubstantielle à la première, d'hétérogénéité profonde et parfois radicale de principes et de valeurs.

D'où viendraient-elles alors, toutes les mésententes et toutes les guerres, d'idées et de corps

politiques en éveil et en attrition armée, qui persistent dans le monde, en opposant les hommes, individus, groupes ou nations et élargissant encore leurs affrontements sur la scène turbulente du système international?

Bruxelles le 1er Septembre 2008

Irnerio S. Seminatore est Président de l'Institut Européen des Relations Internationales de Bruxelles (IERI), et Directeur de l'Academia Diplomatica Europaea (ADE-Bruxelles). Professeur des Universités, Docteur en droit (It) et Docteur en sociologie (Fr), il a enseigné à l'Université de Paris VIII, à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) de Paris et est l'auteur de nombreuses publications sur le système international et l'actualité contemporaine.